Sécurité et apaisement de la circulation : les dispositifs en place dans la ville



Petit rappel des bons usages à adopter.
Depuis plusieurs années, la municipalité met en place des dispositifs visant à renforcer la sécurité routière, favorisant ainsi un partage harmonieux de la voirie entre tous.

Le chaucidou est un espace partagé entre cyclistes et automobilistes. Il se matérialise par une voie centrale unique à double sens. Sa largeur ne permet pas à deux véhicules de se croiser. Les conducteurs sont donc autorisés à empiéter sur les bandes cyclables, à condition qu'aucun vélo ne soit présent.
Les zones à 20 km/h assurent une meilleure cohabitation entre cyclistes, piétons et voitures en limitant la vitesse et en favorisant le partage de l'espace. Elles facilitent notamment la traversée des piétons près des écoles et lieux publics.
Les chicanes et la circulation alternée pour réduire la vitesse des véhicules.

Nouveau : la limitation à 30 km/h, bientôt mise en place en agglomération, visera à améliorer la sécurité routière, réduire le bruit et la pollution, tout en favorisant la cohabitation entre tous les usagers. Elle offrira un bon compromis entre fluidité et sécurité, s'inscrivant dans une démarche globale pour rendre la circulation plus sûre et apaisée.

Par ailleurs, d'autres aménagements sont également en cours, notamment l'installation d'une chicane rue de la Gare pour réduire la vitesse, la réfection de la signalisation au sol avenue des Tilleuls, ainsi que le marquage du parking de la Chandrerie.